

# *Plan d'action 2005-2006-2007 et mandats d'exécution pour l'école primaire et le Cycle d'orientation*

Présenté le 12 mai 2005 par le président du DIP

## **Commentaires de l'ARLE**

Au premier abord, l'ARLE se doit de saluer certains aspects du plan d'action présenté par le président du D.I.P.

Premièrement, cette initiative marque un certain retour au réalisme, une prise de conscience des insuffisances graves dont souffre l'école genevoise et que notre association n'a cessé de dénoncer depuis sa fondation. Ensuite, après plus d'une décennie d'errements et de réformite confuse durant laquelle l'enseignement et les conditions de travail des maîtres se sont constamment dégradés, les décisions de Charles Beer ébauchent une tentative méritoire de réunifier l'école genevoise, de renforcer le niveau des exigences notamment dans les connaissances de base, et de clarifier dans une certaine mesure la périodicité de l'évaluation et les conditions de promotion, par exemple en réhabilitant, contre toute attente, la notion de redoublement au Cycle d'orientation.

Toutefois, ce plan d'action trahit à l'évidence des visées électoralistes. Comme on le voit du reste, les partisans des réformes y ont adhéré sans réserve, ce qui devrait mettre la puce à l'oreille des observateurs.

L'ARLE n'est pas responsable du fait que le vote sur son initiative ait été repoussé le plus tard possible. En effet, en mai 2003, au moment du dépôt de notre initiative, nous avons instamment demandé le gel des réformes. Depuis, deux volées d'élèves sont sorties de l'école « rénovée » avec les handicaps qu'on sait.

Dès lors qu'on a tout fait pour repousser ce vote à la fin du printemps 2006, il paraît incohérent d'anticiper sur ce qu'on a d'abord différé en instaurant au primaire, dès la rentrée 2005, un dispositif d'évaluation qui serait ensuite « adapté, le cas échéant, en fonction du résultat de la votation populaire », soit pour la rentrée 2006. Il y a une contradiction insurmontable à vouloir raccourcir soudainement ce qu'on a d'abord décidé de rallonger.

Sans doute faut-il voir là la volonté d'allumer un contre-feu à notre prochaine initiative portant sur le Cycle, que le comité de l'ARLE a décidé d'aborder le 25 février 2004 ; dont l'élaboration nous a été confiée le 23 septembre 2004 par notre assemblée générale ; à laquelle elle sera très prochainement soumise ; et dont nous n'avons du reste jamais fait mystère.

Par ailleurs, le plan d'action de Charles Beer entend aligner les savoirs et les compétences des élèves en fin de scolarité obligatoire sur les indications fournies par le PECARO (Plan d'Etudes Cadre Romand). Or les discussions sur le projet romand d'harmonisation – non moins que sur le projet fédéral HarmoS - promettent d'être d'autant plus animées que l'un et l'autre soumettent nos écoles à une variété de concordat supracantonal qui priverait les citoyens des cantons de tout pouvoir décisionnaire en matière d'école ; et surtout, ces énormes chantiers ne trouveront leur achèvement, dans le meilleur des cas, qu'à la rentrée 2007, voire 2008. Là encore, on met la charrue avant les bœufs. A moins qu'on ne cherche à placer les électeurs devant un fait accompli qui est pourtant loin de l'être ...

Enfin, le plan d'action révèle une volonté de ratisser large, quitte à manier la démagogie : un clin d'œil au lobby religieux avec l'introduction du "*fait religieux*", alors que cette question est encore en discussion ; un autre clin d'œil aux écologistes avec l'introduction du "*développement durable*", notion elle-même controversée et qui risque fort de passer au-dessus des élèves du CO ; clin d'œil aux parents en suggérant qu'ils pourraient prendre part à la gestion des établissements scolaires, ce qui revient à leur abandonner, à eux et aux enseignants, un rôle prépondérant dans l'institution alors que l'école, puisqu'elle est laïque, appartient aux citoyens dans leur ensemble et non à telle ou telle catégorie d'entre eux.

*Last but not least*, le plan d'action se limite à apporter des modifications à des règlements. S'il va de soi que les règlements, soumis au seul bon vouloir des Conseillers d'Etat, doivent permettre à ces derniers de disposer d'une marge de manœuvre nécessaire au gouvernement des affaires publiques, ils peuvent être modifiés en tout temps et n'offrent donc pas les mêmes garanties de permanence et de stabilité qu'une loi sanctionnée par un vote populaire.

Depuis le dépôt de l'*Initiative 121*, forte de 28'000 signatures, pour le maintien des notes à l'école primaire et des 6 degrés annuels, le Département de l'instruction publique, assisté par la majorité de la classe politique, se livre à des efforts effrénés pour sauver une rénovation qui fait de plus en plus la preuve de son inadéquation et de sa nocivité.

Le plan d'action annoncé le 12 mai 2005 est le dernier sursaut d'une hiérarchie qui, mise devant les faits incontestables qui accablent sa politique en matière scolaire, cherche à faire croire que le changement de cap est pour tout de suite.

Or, rien ne permet de penser que cette intervention prétendument musclée du président du DIP donnera lieu à une réelle reprise en main de l'école obligatoire genevoise.

Ceci à plusieurs égards.

### ***Le débat démocratique bousculé***

La Commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil a effectué un travail de grande envergure sur et autour de l'*Initiative 121*. Travail qui a abouti à un rapport de plus de 100 pages. A la suite d'une alliance entre la gauche et les libéraux, le Grand Conseil a rejeté l'initiative de l'ARLE et les députés ont décidé de travailler à l'élaboration d'un contre-projet. Ils ont jusqu'en mars 2006 pour voter leur contre-projet, la votation populaire devant avoir lieu dans les mois qui suivent, probablement en mai ou en juin 2006.

Outre le contre-projet du Conseil d'Etat, qui n'a pas été retenu, deux autres projets de loi sur l'école ont été élaborés, l'un par le parti radical, l'autre par le parti libéral. A l'heure actuelle, rien ne permet de présumer du contenu du contre-projet que les législateurs opposeront à l'initiative de l'ARLE.

Comme si de rien n'était, Charles Beer décrète néanmoins : « *Le projet de contre-projet à l'IN 121, adopté par le Conseil d'Etat, constituera la référence pour ces travaux. Le dispositif qui sera mis en place pour la rentrée 2006 sera adapté, le cas échéant, en fonction du résultat de la votation populaire* »<sup>1</sup>

Les projets politiques d'harmonisation de la scolarité obligatoire sur le plan romand, « *espace romand de formation* », et sur le plan national, « *HarmoS* », sont actuellement en phase d'élaboration. Le calendrier des travaux de ces deux chantiers gigantesques prévoit ce qui suit :

---

<sup>1</sup> *Plan d'action 2005-2006-2007 et mandats d'exécution pour l'école primaire et le cycle d'orientation*. Page 5, Mandat pour l'école primaire.

Juin 2005	Juin 2006	Décembre 2006	Juin 2007
<p>Planification de la mise en œuvre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'espace romand de formation</li> <li>• du PECARO</li> </ul> <p>Contrôle de qualité assuré par l'IRDP (Institut de Recherche et de Documentation Pédagogique)</p>	<p>Elaboration d'une version de travail du PECARO à l'usage des différentes catégories de lecteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• enseignants</li> <li>• parents</li> <li>• .....</li> </ul> <p>Elaboration d'un site Internet actif</p>	<p>Les cantons valideront <b>dé-finitivement</b> les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les trois entrées (domaines disciplinaires, formation générale, capacités transversales)</li> <li>• les propositions minimales par domaine</li> <li>• les domaines et les disciplines par domaine</li> <li>• le degré de prescription des conditions-cadres</li> </ul> <p>Ils devront aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approuver <b>les instruments d'évaluation</b> en synergie avec les propositions du projet nation Harmos</li> <li>- déterminer <b>les profils de compétence</b> par discipline en fin de scolarité obligatoire</li> </ul>	<p>Participation aux travaux du groupe de projet national HarmoS</p>

Dès lors, comment Charles Beer peut-il s'appuyer sur l'existence de ces projets alors que ceux-ci doivent être approuvés par les parlements cantonaux et que cette approbation définitive ne viendra que bien après la rentrée 2006 ?

**En conclusion, nous nous heurtons, avec ces mesures :**

- **au non-respect des mécanismes démocratiques ;**
- **à la volonté délibérée de tenir pour acquises des décisions populaires et parlementaires encore en suspens.**

**Tout en donnant l'impression de reprendre les choses en main, Charles Beer préfère passer en force pour sauver la rénovation.**

## ***Les choix imposés pour l'enseignement***

Charles Beer se réfère au PECARO, Plan d'Etude Cadre Romand, pour donner ses directives concernant le cycle d'orientation : « *Les savoirs et les compétences que tout élève devra maîtriser à la fin de sa scolarité obligatoire seront fixés en fonction des indications fournies dans le PECARO.* »

Pour en savoir plus sur le PECARO, voir nos articles de juin 2004, disponibles sur le site de l'association à partir du lien suivant :

<http://www.arle.ch/articles/PECARO-ARLE.html>

Les « *indications* » censément « *fournies* » par le PECARO sont encore à arrêter définitivement, en termes de « *profils de compétence* » ; cela au cours de travaux qui se prolongeront jusqu'en décembre 2006 ! Comment Charles Beer peut-il d'ores et déjà connaître les décisions que prendra le PECARO dans une année et demie ?

D'autre part, le président préconise : « *... dans les plans d'étude pour tous les élèves devront figurer des connaissances générales des grands textes de référence, du fait religieux et des fondements d'éducation à la citoyenneté et au développement durable.* »

On se demande quels sont les grands textes de référence auxquels Charles Beer semble tenir. *La Bible*, dit-il ? Mais *la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen* ? Mais *le Contrat social* ? Mais Homère ? Plutôt que de prescrire une liste inévitablement discutable, mieux vaudrait donner aux élèves la possibilité d'aborder les textes en général.

S'agit-il de culture ou de vernis culturel ?

Quant au fait religieux, on se demande comment une telle prescription peut figurer dans ce document comme allant de soi, alors que le débat à ce sujet est loin d'être arrivé à son terme.

L'éducation à la citoyenneté et au développement durable est par ailleurs tributaire de la culture que l'école est capable de transmettre aux enfants qui lui sont confiés. Et c'est bien sur ce point que les directives du président ne sont nullement explicites.

Dans une situation de grande médiocrité dans les performances, la promotion de l'autonomie des établissements paraît peu pertinente. On sait que cette mesure, réclamée par les pédagogistes – notamment à travers le PECARO – ne peut que créer une école à plusieurs vitesses.

En effet, comment recentrer les exigences et les pratiques pédagogiques tout en demandant aux différentes écoles de faire preuve d'originalité et d'indépendance dans la gestion ?

A moins que cette directive soit l'introduction d'une certaine concurrence entre les différents collèges du CO. Rappelons que cette concurrence est explicitement prévue dans le contre-projet libéral.

Passons à une analyse plus détaillée du document.

## Analyse de détail

<b>Mandat pour l'Ecole primaire</b>	<b>Nos commentaires</b>
<p><b>Pour la rentrée scolaire 2005 :</b></p> <p>Mettre en place une évaluation trimestrielle dans les cycles élémentaires et moyen, <b>traduite en notes pour les parents</b>, dans le cycle moyen (de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> primaire, la précision est de nous).</p> <p><i>(Tous les caractères gras sont de nous)</i></p>	<p><i>Nous retrouvons ici exactement la formulation du contre-projet à notre initiative. Il ne s'agit pas ici des notes que les 28'000 signataires demandent et que notre initiative prévoit, mais <b>d'une traduction subjective des observations du maître.</b> Jusqu'à la fin de la 6<sup>e</sup> primaire, l'élève fait l'objet, quasi uniquement, d'une évaluation formative traduite en chiffres à l'usage des parents !</i></p> <p><b>On continue à procéder selon les principes de la rénovation, sous le couvert de ces pseudo-notes.</b></p>
<p>Emettre à cet effet, <b>d'ici fin juin 2005</b>, des directives précises sur la façon d'évaluer les élèves durant et à la fin du cycle d'apprentissage, selon une échelle à 6 niveaux, avec code chiffré pour les trois disciplines suivantes au minimum :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Français communication</li> <li>2. Français structuration</li> <li>3. Mathématiques</li> </ol> <p>Déterminer les autres disciplines devant faire l'objet d'une évaluation trimestrielle avec ou sans code chiffré Elaborer les documents de communication destinés aux parents et aux enseignants</p>	<p><i>Deux mois et demi pour demander à la Direction de l'enseignement primaire d'émettre des directives précises et aux maîtres de s'y adapter ?</i></p> <p><i>S'il s'agissait de vraies notes, celles qui sont réclamées par notre initiative, cela serait déjà compliqué.</i></p> <p><i>Mais comme il s'agit de pseudo-notes, la tâche est impossible !</i></p> <p><i>Comment rester objectif et crédible quand on doit faire la part des choses entre les centaines d'aller-retour constituant le travail quotidien du maître avec ses élèves? <b>Traduire l'aspect formatif de l'acte d'enseigner en certification chiffrée est une démarche profondément incohérente</b>, et ne peut déboucher, une fois de plus, que sur des pratiques floues et arbitraires.</i></p>
<p><b>Les dispositions qui précèdent feront l'objet de modifications du règlement de l'enseignement primaire en vue de leur adoption par le Conseil d'Etat avant la rentrée scolaire.</b></p>	<p><i>Peu importe que trois projets de loi sur l'école soient en suspens :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>L'Initiative 121 Pour le maintien des notes à l'école primaire ;</i></li> <li>- <i>le contre-projet du parti radical ;</i></li> <li>- <i>le contre-projet du parti libéral !</i></li> </ul> <p><i>Charles Beer change un règlement découlant d'une loi appelée à être modifiée, à la suite d'un vote populaire ou d'un débat parlementaire. La chose se produisant avant que le peuple ou le Parlement aient tranché. Sic.</i></p>

<p><b>Pour la rentrée 2006 :</b></p> <p>Prévoir l'organisation de l'école en <b>3 cycles</b> :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un cycle élémentaire d'une durée de 4 ans comprenant les 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> classes enfantines et les 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> classes primaires</li> <li>2. Un cycle moyen I d'une durée de deux ans, comprenant les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> primaires</li> <li>3. Un cycle moyen II d'une durée de deux ans, comprenant les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires</li> </ol>	<p><b>28'000 citoyens ont signé une initiative qui demande le rétablissement des degrés annuels.</b></p> <p><i>La votation populaire est prévue au plus tard pour la fin du printemps 2006, et Charles Beer décide <b>pour la rentrée 2006 l'organisation en 3 cycles de l'école primaire !</b></i></p>
<p>Prévoir et organiser les différentes mesures de <b>différenciation pédagogique</b> et élaborer les directives y relatives</p> <p>Organiser le système de <b>prolongation de cycle</b></p>	<p><i>En dix ans le DIP n'a pas été capable de mettre sur pied une organisation satisfaisante de la prolongation de cycle et des mesures de soutien y relatives.</i></p> <p><i>Néanmoins, la direction de l'Ecole primaire est sommée de faire en une année ce qui n'a pas été fait en dix, sans compter qu'elle devra peut-être ranger ce travail dans un tiroir après la votation populaire du printemps 2006.</i></p>
<p>Prévoir, en collaboration avec le SRED, une <b>évaluation de l'organisation de l'école primaire</b>, en particulier de la durée des cycles d'apprentissage.</p>	<p><i>Après le dépôt de l'Initiative 121, en mai 2003, une telle décision aurait été bien accueillie et tout à fait pertinente. Ce que Charles Beer ordonne aujourd'hui ne pourra que confirmer ce que les faits sont déjà en train de mettre en évidence.</i></p>
<p>Le projet de contre-projet à l'IN 121, adopté par le Conseil d'Etat constituera la référence pour ces travaux.</p>	<p><b>On introduit de force le contre-projet écarté par le Parlement.</b></p>
<p><b>Le dispositif qui sera mis en place pour la rentrée 2006 sera adapté, le cas échéant, en fonction du résultat de la votation populaire</b></p>	<p><i>Qu'importe si temps et énergies auront été dégagés pour faire encore une fois fausse route ?</i></p> <p><i>Il faut à tout prix donner l'impression que l'heure est à l'action. Pour sans doute, remporter les élections.</i></p>

<b>MANDAT POUR LE CYCLE D'ORIENTATION</b>	<b>Nos commentaires</b>
<p><b>La décision d'harmonisation d'une évaluation trimestrielle dans tous les collèges du CO dès la rentrée 2005</b></p>	<p><i>L'ARLE salue cette avancée.</i></p>
<p>(...) Il convient (...) de renoncer à pérenniser deux structures différentes pour le CO genevois, afin de centrer les énergies sur les véritables enjeux de l'école</p>	<p><i>L'ARLE salue cette avancée</i></p>
<p>Une <b>Commission générale de la formation de l'enseignement secondaire I</b> est instaurée avec effet immédiat chargée de formuler des propositions concrètes d'exécution <b>pour la rentrée 2006</b> de mesures visant à : « Fixer dans les plans d'étude les savoirs et les compétences que tout élève devra maîtriser au terme de la 9<sup>e</sup> année du CO <b>en tenant compte particulièrement des indications fournies par le plan d'étude cadre romand (PECARO)</b> »</p>	<p><i>L'ARLE s'inquiète de cette « fidélité » à la version actuelle du PECARO, qui tend à promouvoir une pédagogie centrée sur le socio-constructivisme, ainsi que des plans d'étude rédigés sur la base d'objectifs flous et minimalistes.</i></p> <p><i>En outre, nous relevons le manque de cohérence chronologique avec les travaux sur le PECARO et sur l'espace romand de formation.</i></p> <p><i>Les indications formulés comme « profils de compétence » dans l'« espace romand de formation », ne seront arrêtées qu'en décembre 2006. Comment cette commission pourrait-elle s'en inspirer ?</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer <b>l'équilibre de la formation de culture générale</b> (en référence à l'article 4 de la LIP) ;</li> <li>- Réorganiser la répartition des temps d'enseignement sur cette base (adaptation de la grille horaire).</li> </ul>	<p><i>L'ARLE salue l'intention de remettre sur le métier la grille horaire du CO.</i></p>
<p>Inclure dans les plans d'étude et les programmes pour tous les élèves des connaissances générales des grands <b>textes de référence</b>, du <b>fait religieux</b> et des fondements <b>d'éducation à la citoyenneté et au développement durable</b></p>	<p><i>On se demande quels sont les grands textes de référence auxquels Charles Beer semble tenir, mais plus important encore serait d'obtenir la réponse à la question de savoir comment introduire la connaissance de ces textes sans qu'on en ait prescrit l'étude approfondie.</i></p> <p><i>S'agit-il de culture ou de vernis culturel ?</i></p> <p><i>Quant au fait religieux, on se demande comment une telle prescription peut figurer dans ce document comme allant de soi, alors que le débat à ce sujet n'a pas encore été abordé de manière approfondie.</i></p>

	<p><i>L'éducation à citoyenneté et au développement durable est, elle, tributaire de la culture que l'école est capable de transmettre aux enfants qui lui sont confiés. Et c'est bien sur ce point que les directives du président ne sont pas suffisamment explicites.</i></p>
<p>Développer le <b>dispositif des d'évaluation commune</b></p>	<p><i>L'ARLE salue cette avancée.</i></p>
<p>Revoir les <b>conditions de passage de la 9<sup>e</sup> du CO au 10<sup>e</sup> degré</b> en assurant qu'une promotion du CO donne accès <b>directement</b> à l'une des filières de formation de l'enseignement post-obligatoire, sur la base d'une certification qui exige en particulier d'obtenir la moyenne minimale requise en français et en mathématique.</p>	<p><i>L'ARLE salue cette avancée qui permet de remettre en question des normes de promotion qui laissent en rade une grande partie des élèves promus du CO.</i></p> <p><i>Cependant, elle rappelle qu'actuellement un élève peut être promu avec la note minimale requise en français et en mathématique, et une troisième note insuffisante dans une autre branche exigeante. Ce qui fait exploser les taux d'échec au dixième degré.</i></p> <p><b>Les actuelles normes de promotions sont à revoir de fond en comble.</b></p>
<p>Proposer une <b>organisation unique des classes et des profils pour l'ensemble des 19 collèges du CO</b></p>	<p><i>L'ARLE salue cette avancée.</i></p>
<p>Considérer le <b>redoublement</b> dans le cadre d'une stratégie de formation et de réussite tout au long de la scolarité au CO</p>	<p><i>L'ARLE salue cette avancée et se demande pourquoi cette vision du redoublement ne serait pas applicable à l'école primaire.</i></p>
<p>Promouvoir une plus grande <b>autonomie des établissements du CO</b> en définissant clairement leurs compétences de décision, leur régulation par des <b>conseils d'établissement</b> et leur coordination par la <b>direction générale</b></p>	<p><i>Dans une situation de grande médiocrité dans les performances, la promotion de l'autonomie des établissements paraît peu pertinente.</i></p> <p><i>Comment recentrer les exigences et les pratiques pédagogiques tout en demandant aux différentes écoles de faire preuve d'originalité et d'indépendance de gestion ?</i></p> <p><i>A moins que cette directive, qui entraîne l'introduction d'une certaine concurrence entre les collèges du Cycle d'orientation, ne soit une concession aux alliés libéraux du pédagogisme?</i></p>